

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 08/03/21

EN VISIOCONFÉRENCE

Présents : MM. J-P LEDUC (Président), R. PANARIELLO. J. VESQUES, , S. PILLEMON, (CDA), P.GUILLEBEAUX (CD) ET MME Y. RUPERT.

Absents excusés : L. JOUBERT (Vice Président), F. GOBIN

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

500598 EPONE USBS

Le club envisage pour la saison prochaine de créer une troisième équipe Senior. Les infrastructures mises à leur disposition (avec seulement quatre vestiaires), ne leur permettent pas d'accueillir trois matchs et six équipes le même après-midi.

Le club souhaiterait donc une dérogation pour que cette équipe Senior 3 ou celle de la catégorie U18 puisse évoluer, pour les rencontres à domicile, le samedi à 18h ou 18h30.

La Commission ne peut autoriser de changer le jour officiel d'une catégorie mais propose la dérogation horaire suivante :

1er dimanche

- 9h30 - Vétérans
- 13h - U18
- 15H - Seniors 1 ou 2

2ème dimanche

- 11h - U16
- 13h - Seniors 3
- 15h - Seniors 1 ou 2

La Commission vous invite à demander les alternances correspondantes lors des engagements des équipes.